



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 21 juillet 2020

Présents : Sandrine BOUVIER, Jean-Matthieu CANCHES, Sophie CARLI, Cécile DARGASSIES, François DROMARD, Cécile FAVIER PEZET, Céline FRAYARD, Caroline GRAIRE, Pierre LAMOTHE, Jean-Luc LÉZAT, Julie ROUGER

Absents - Excusés : Vanessa ARNASSAN, Gatien ARNAULT, Robert ARMENIER, Bruno PASQUIER

Ont donné pouvoir : Bruno PASQUIER à Sophie CARLI,

Secrétaire de séance : Sophie CARLI

Convocation du 17 juillet 2020

Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le conseil peut valablement délibérer.  
Ouverture de la séance à 20 heures.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du vendredi 10 juillet 2020.

Monsieur Pierre LAMOTHE indique ne pas avoir reçu le compte-rendu.

Madame Céline FRAYARD précise que tous les conseillers l'ont reçu.

Un exemplaire papier lui est remis afin d'en prendre connaissance

Sans remarque de la part des conseillers, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1- PROJET COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé dans sa séance du 10 juillet dernier de réhabiliter l'ancienne poste pour ouvrir le commerce multiservices de proximité au cœur du village.

Elle indique qu'il convient de procéder au choix d'un maître d'œuvre pour établir le projet et réaliser l'ensemble du suivi du chantier, de la réception des offres jusqu'à l'achèvement et la réception des travaux. Elle indique à l'assemblée avoir reçu les 3 propositions suivantes qui ont été étudiées par la commission travaux. Les devis ont été établis sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 300 000 € HT.

- Groupement Carlos BARROSO (Architecte D.P.L.G) situé à Plaisance du Touch -31830- et Laurent PEYRANNE (Maître d'œuvre) situé à Bretx -31530- pour un montant d'honoraires de 9% soit 27 000 € HT - 32 400 € TTC,
- Jean-Michel FRANC, Architecte D.P.L.G, situé à TOULOUSE - 31500- pour un montant d'honoraires de 10 % soit 30 000 € HT - 36 000 € TTC
- Serge SIMONETTI, Architecte D.P.L.G, situé à Merville -31330- pour un montant d'honoraires de 11 % soit 33 000 € HT - 39 600 € TTC

La commission travaux a retenu la proposition du groupement Carlos BARROSO et Laurent PEYRANNE. Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce choix.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Accepte la proposition du groupement Carlos BARROSO et Laurent PEYRANNE
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

## **2-PROJET COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE : CHOIX DES BUREAUX DE CONTROLE**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'obligation de recourir à un bureau de contrôle technique et à un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne poste pour ouvrir le commerce multiservices de proximité. Ces professionnels interviendront dès la phase conception et jusqu'en phase réception des travaux.

Elle indique avoir présenté en commission travaux les trois devis suivants en mission de contrôle technique :

- BTP CONSULTANTS situé à Toulouse (31), 83 chemin de ribaute : 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC
- QUALICONSULT situé à Tournefeuille (31), 1 rue de la Paderne : 4 900.00 € HT soit 5 880.00 € TTC
- SOCOTEC situé à Toulouse (31) 3 rue Jean Rodier : 4 800.00 € HT soit 5 760.00 € TTC

Deux offres ont également été présentées en commission travaux pour la mission de coordination SPS

- CARSECO situé à Vallegue (31) 16 route de Revel : 2 462.00 € HT soit 2 954.40 € TTC
- S.D.T.R situé à Ramonville Saint Agne (31) 18 allée des Sylphes : 2 650.00 € HT soit 3 180.00 € TTC

La commission travaux a retenu la proposition de BTP CONSULTANTS pour le contrôle technique et de CARSECO pour la mission de coordination SPS. Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces choix.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Accepte la proposition de BTP CONSULTANTS pour la mission de contrôle technique pour un montant de 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC
- Accepte la proposition CARSECO pour la mission de coordination SPS pour un montant de 2 462.00 € HT soit 2 954.40 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

*Monsieur François DROMARD demande s'il s'agit juste d'un contrôle des travaux et fait remarquer que le coût est assez élevé.*

*Madame Céline FRAYARD explique que ces professionnels participent à toutes les réunions de chantier pour contrôler la réalisation technique des travaux. Pour la coordination SPS, il s'agit de donner les préconisations et rappeler les obligations relatives à la sécurité du personnel sur les chantiers. Elle ajoute que ces dépenses sont obligatoires et que ces prestations doivent être réalisées par des entreprises indépendantes.*

## **3-AMENAGEMENT CARREFOUR RD 58/RD 93**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans la continuité des travaux d'urbanisation de la Grand Rue (RD 58), il convient d'aménager le carrefour avec la rue des écoles (RD 93).

Cet aménagement consiste en l'élargissement des trottoirs de chaque côté de la voie, et la mise en place de signalisation horizontale permettant de sécuriser la traversée du carrefour, suite au passage de cette rue en sens unique. La réfection de la chaussée sera réalisée par la Conseil Départemental. Un avenant à la convention conclue pour les travaux d'urbanisation de la Grand Rue sera établi avant la fin des travaux pour intégrer cet aménagement dans le programme de l'opération.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une proposition de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET située à TOULOUSE -31200- pour un montant de 18 977.00 € HT soit 22 772.40 € TTC. La commission travaux a retenu cette proposition. Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce choix.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- Accepte la proposition de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 18 977.00 € HT soit 22 772.40 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Conseil Départemental

*Madame le Maire expose le sujet et distribue le document présentant l'aménagement du carrefour*

#### **4-ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations permettrait d'améliorer la communication et la diffusion des informations municipales et associatives.

Cet équipement serait installé au centre du village et visible à la fois des piétons et des automobilistes. La mise à jour en temps réel sera assurée par les services de la mairie.

Madame le Maire présente les propositions reçues en mairie et étudiées en commission travaux. Cette dernière a retenu le devis de la société LUMIPLAN située à PARIS (75) 9-11 rue Royale - pour un montant de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce choix.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- Décide d'acquérir un panneau lumineux auprès de la société LUMIPLAN pour un montant de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental

*Madame le Maire précise que le panneau sera installé devant la halle et présente les essais d'implantation qui ont été réalisés.*

*Monsieur François DROMARD demande s'il sera fixé sur le mur. Madame Céline FRAYARD répond qu'il sera fixé sur un mât. Sophie CARLI ajoute qu'afin de sécuriser cet équipement, les essais ont été effectués de façon à ce qu'il ne soit pas accessible depuis le trottoir de la halle.*

*Monsieur Pierre LAMOTHE demande où sera déplacée la borne incendie.*

*Madame Céline FRAYARD indique qu'elle sera déplacée juste un peu plus loin devant le pilier.*

#### **Informations/Questions diverses**

Madame Céline FRAYARD indique qu'il faut choisir un nouvel emplacement pour la boîte aux lettres de la poste, compatible avec l'avancement des travaux de la Grand Rue.

Elle sera déplacée provisoirement sous la halle. Pour un déplacement définitif il faut tenir compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Sophie CARLI indique qu'il faudrait la laisser près de l'ancienne poste pour que cela soit proche du futur commerce Multi services.

Céline FRAYARD propose un emplacement le long du muret de la petite place.

Cécile DARGASSIES indique qu'il faut également déplacer le panneau de randonnée fourni par la communauté de communes et tenir compte de la place de stationnement pour personne à mobilité réduite. Madame Sophie CARLI indique qu'elle va se renseigner auprès de cette dernière

Cécile FAVIER PEZET indique que cela serait bien sur la petite place qui va être aménagée devant l'ancienne poste.

Madame Sophie CARLI demande s'il est possible de changer la boîte aux lettres. Madame Céline FRAYARD lui répond que ne ce n'est pas envisagé par la poste. L'établissement est favorable pour un déplacement définitif sous la halle.

Pierre LAMOTHE précise que cela n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur François DROMARD indique que ce n'est pas très esthétique sur la petite place.

Cela pourrait être installé près de la place du marché

Jean-Luc LEZAT indique qu'il faut tenir compte de l'emplacement podium

Madame Céline FRAYARD demande au conseil d'y réfléchir pour en rediscuter.

Madame Céline FRAYARD indique que dans le cadre de l'aménagement de la petite place en plus des magnolias qui seront plantés, il est proposé d'installer du mobilier urbain notamment des bancs. Le choix devra être fait sur le type de banc (forme, implantation) et le matériau (bois, métal, acier, pierre ou gabion). On peut également mettre en place des grilles au sol autour des arbres.

Sandrine BOUVIER évoque la possibilité de peindre et déplacer des bancs existants.

Madame Céline FRAYARD demande de réfléchir également à ce sujet.

Sophie CARLI informe l'assemblée qu'à la suite de 2 visites à la pépinière d'Engandou, des devis ont été établis et négociés afin de choisir les magnolias à planter sur la petite place ainsi qu'à l'angle de l'impasse des fontaines. Le choix s'est porté sur ces espèces car ils ont un feuillage persistant, sont très florifères et de croissance rapide. Le prix de l'arbre à planter sur la place, de forme boule ou parasol, est de 545 € HT. Celui de l'impasse de la rue des fontaines, de forme arbuste, de 350 € HT.

Cécile FAVIER PEZET demande quelle est leur taille adulte. Mme Sophie CARLI répond qu'il faut les tailler tous les 2 ans afin de les former correctement.

Sophie CARLI précise que le coût de la plantation sans fourniture de mini-pelle est de 850 €.

Elle ajoute qu'il faut étudier la possibilité d'installer un arrosage automatique car ces arbres demandent beaucoup d'eau et de soin à la plantation.

Madame Céline FRAYARD indique que l'entreprise qui effectue les travaux de la Grand Rue a proposé de prêter la mini-pelle pour la mise en place des arbres.

Jean-Luc LEZAT demande si c'est la pépinière qui va indiquer comment préparer la terre. Madame Céline FRAYARD répond par l'affirmative. Il s'agit d'un mélange de terre et de caillou installé par l'entreprise MALET dans le cadre des travaux de la Grand Rue.

Madame Cécile DARGASSIES précise que les racines des magnolias sont adaptées car elles ne détruisent pas les trottoirs.

Caroline GRAIRE demande s'il est utile de prendre la prestation de plantation étant donné que nous avons le matériel disponible, les préconisations techniques et les agents.

Madame Sophie CARLI interroge Madame Céline FRAYARD pour savoir si le personnel est disponible à la date prévue de plantation.

Le choix est arrêté pour l'achat des 2 arbres, il reste à définir les modalités de la mise en place.

Madame Céline FRAYARD va en discuter avec les agents car ce travail doit être effectué fin juillet début août.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 21 heures 15.

Fait à Thil, le 27 juillet 2020

Le Maire

Céline FRAYARD

